



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 89 de l'ordre du jour

### Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

#### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

## I. Introduction

1. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, les 15 et 17 septembre 2004, sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée :

« Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
- b) Participation des femmes au développement;
- c) Coopération pour le développement industriel. »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 32<sup>e</sup>, 33<sup>e</sup>, 37<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> séances, les 15 et 16 novembre et les 3 et 16 décembre 2004. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques de séance correspondants (A/C.2/59/SR.32, 33, 37 et 40). Il y a lieu également d'appeler l'attention sur le débat général auquel la Commission a procédé à ses 2<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> séances, du 4 au 6 octobre (voir A/C.2/59/SR.2 à 6). Il sera rendu compte de la reprise de l'examen de cette question dans les additifs suivants au présent rapport :

---

\* Le rapport de la Commission sur ce point de l'ordre du jour sera publié en quatre parties sous la cote A/59/487 et Add. 1 à 3.



<i>Alinéa</i>	<i>Additif</i>
a) .....	1
b) .....	2
c) .....	3

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

### **Point 89**

#### **Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement**

Lettre datée du 22 juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/59/115)

Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents du Canada et du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/59/155-E/2004/96)

Lettre datée du 15 juillet 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/59/158)

#### **a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et les préparatifs de l'Année internationale du microcrédit (2005) (A/59/326 et Add.1)

#### **b) Participation des femmes au développement**

Rapport du Secrétaire général sur l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (A/59/287 et Add.1)

#### **c) Coopération pour le développement industriel**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur la coopération pour le développement industriel (A/59/138)

4. À la 32<sup>e</sup> séance, le 15 novembre, les rapports susmentionnés ont été présentés oralement par la chef du Service des aspects sociaux du développement du Département des affaires économiques et sociales pour le point subsidiaire a), la directrice de la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales pour le point subsidiaire b) et le responsable par intérim du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à New York et Représentant spécial adjoint du Directeur général de l'ONUDI pour le point subsidiaire c).

5. À la même séance, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, la Commission a procédé à un échange de vues avec les spécialistes, au cours duquel les représentants du Burkina Faso et du Chili ont formulé des observations et posé des questions (voir A/C.2/59/SR.32).

6. Toujours à la même séance, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration.

## II. Examen des propositions

### Projet de résolution A/AC.2/59/L.56

7. À la 37<sup>e</sup> séance, le 3 décembre, le représentant du Qatar a présenté, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, un projet de résolution intitulé « Importance d'un redoublement des efforts visant à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, pour la promotion de la paix » (A/C.2/59/L.56). L'Allemagne, l'Andorre, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Turquie se sont joints par la suite aux auteurs du projet de résolution, qui se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

*Considérant* que le développement et la paix se renforcent l'un l'autre,

*Considérant aussi* que les efforts visant à éliminer la pauvreté et à parvenir à une croissance économique à long terme, ainsi qu'à un développement durable, contribuent pour beaucoup à favoriser la paix,

1. *Souligne* qu'il importe de faire encore plus d'efforts pour atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en vue de promouvoir la paix;

2. *Considère* que les pays en développement qui sont en proie à un conflit ou au sortir d'un conflit ont besoin d'une assistance au développement particulière, sous la forme d'aide technique, financière et autre, pour pouvoir atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et ainsi promouvoir la paix;

3. *Demande instamment* que le développement socioéconomique à long terme, en particulier la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, occupe une place prépondérante dans toutes les activités de consolidation de la paix des Nations Unies;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de la présente résolution, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement ».

8. À la 40<sup>e</sup> séance, le 16 décembre, le représentant du Qatar, au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a fait une déclaration par laquelle il a retiré le projet de résolution A/C.2/59/L.56.

9. À la même séance, les représentants de l'Australie (s'exprimant également au nom du Canada), les Pays-Bas (au nom de l'Union européenne) et le Chili ont fait des déclarations.

---